

COMMUNE DE SANCÉ

Extrait du Registre des arrêtés du Maire du **7 avril 2026**

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

ARRÊTÉ 21/2026

Le MAIRE de SANCÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article 26-15 du Code Pénal,

Considérant qu'en raison de la demande présentée par Mme Fernandes Alizée SNCTP canalisations 41 rue Jacquard ZI sud 71000 Mâcon afin d'effectuer la création d'un réseau télécom le long de Beausoleil et la traversée en fonçage de la RD906

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'entreprise SNCTP Canalisations **est autorisée** à occuper le domaine public et à effectuer des travaux sur le réseau **télécom le long de la rue Beausoleil et en traversée de la RD 906 à partir du 20 avril (durée 33j)**

ARTICLE 2 :

Pendant toute la durée des travaux le stationnement sera interdit au niveau du chantier, un rétrécissement de la chaussée sera matérialisé par des panneaux et un alternat avec feux tricolores sera mis en place, la vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 :

Cette restriction de circulation sera matérialisée par une signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie, du 15 juillet 1974, **aux frais de l'entreprise SNCTP** qui devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le passage des véhicules sanitaires et de sécurité.

ARTICLE 4 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- l'entreprise SNCTP Canalisations
- STA maconnais du CD 71

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché sur le site de la Mairie www.sance.fr.

Fait à SANCÉ, le 7 avril 2026

Le MAIRE,

Thierry Pothier.

